

PROFIL DE POSTE



Pôle Psychiatrie de l'Enfant
et de l'Adolescent

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL PEA

PRP-GRH-920
Version 01

Date d'application :
01.07.2021

Rédaction : Groupe Assistants socio-éducatifs de la PEA E. REVOL DERDERIAN, Cadre socio-éducatif	Vérification : Pr N. GEORGIEFF, Chef de pôle S. MAZOYER – ML CALMELET, Cadres Supérieurs de santé Assistants de chef de pôle	Validation : C. THEBAULT-JEAN, Directrice service social
--	--	---

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Assistant Socio -Educatif
Emploi	Assistant Socio -Educatif
Métier	Assistant(e) Social(e)
% Temps	100%

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Comme l'ensemble des postes d'assistants sociaux de l'établissement, ce poste est rattaché hiérarchiquement à la direction du service social de l'établissement. Dans le cadre des délégations en vigueur et par délégation, l'assistant socio-éducatif est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de pôle, responsable du service, avec délégation au praticien hospitalier responsable de l'unité fonctionnelle dans laquelle il intervient.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : 38H20

Cycle hebdomadaire du lundi au vendredi, repos samedi/dimanche/jours fériés

Amplitude horaire : 8h - 18h

4. AFFECTATION

POLE	Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (pôle PEA)
Plateforme/ HC	Nord Rillieux, Est Meyzieu,
Département	TETA/SUNRISE/ADOS/PPE



Pôle Psychiatrie de l'Enfant
et de l'Adolescent

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL PEA

PRP-GRH-920
Version 01

Date d'application :
01.07.2021

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le Pôle de PEA a pour vocation la prise en charge des troubles psychiatriques et du développement des enfants et adolescents.

Les Départements modélisés par le Projet de Pôle sont représentés par :

- La Périnatalité et Petite enfance (PPE)
- Trauma, Enfance, Troubles Anxieux des 6-12 ans (TETA),
- L'Adolescence et Psychiatrie transitionnelle
- Le Service Universitaire du NeuroDéveloppement Réhabilitation Intervention et Suivi des Enfants (SUNRISE).

Ces départements sont présents sur chacune des 5 Plateformes de soins sectorisées :

- **Nord** Rillieux
- **Sud** Lyon 8 Monplaisir
- **Est** Meyzieu
- **Ouest** Perrache
- **Centre** Villeurbanne

En amont des Départements :

- La Plateforme d'Orientation en PEA (**e-POP** mise en œuvre en avril 2021) a pour objectif tant d'orienter au mieux les familles en fonction des caractéristiques cliniques de la situation de leur enfant, que d'harmoniser le parcours des soins au sein du Pôle PEA, et parmi les différentes propositions de soins qu'il comporte.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

« L'assistant de service social exerce de façon qualifiée, dans le cadre d'un mandat et de missions spécifiques à chaque emploi, une profession d'aide définie et réglementée (article L411-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles) dans une diversité d'institutions, de lieux et de champs d'intervention ».

L'assistant socio-éducatif est à ce titre membre de l'équipe pluridisciplinaire et travaille en lien direct avec les différentes équipes de soin.

L'assistant de service social est garant de la cohérence entre le projet de vie global de la personne concernée (PPI) et le projet de soin.

Ainsi, l'assistant de service social réalise un travail d'accueil, d'information, d'articulation, de mise en lien, d'étayage tant en direction des enfants, des familles que des partenaires.



Pôle Psychiatrie de l'Enfant
et de l'Adolescent

**ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
PEA**

PRP-GRH-920
Version 01

Date d'application :
01.07.2021

7. ACTIVITES PRINCIPALES

L'activité de l'assistant social s'intègre dans les missions dévolues au Département (TETA, SUNRISE, Perinat/petite enfance, ADOS).....

Son action s'inscrit dans une préoccupation particulière pour la dimension du lien social entre les institutions, à propos de la problématique posée par un enfant et sa famille, inscrivant ainsi la structure de soin dans un réseau dont il doit avoir une bonne connaissance. Ainsi, l'assistant de service social réalise un travail d'accueil, d'information, d'articulation, de mise en lien et d'étayage.

7.1. Missions principales du travailleur social

- Participer à l'élaboration et à la réalisation du projet global des personnes mineures accueillies.
- Il travaille en lien direct avec les différentes équipes et réseaux, ce qui nécessite
- Une bonne connaissance du réseau et des structures d'accueil
- Être une personne ressource dans les liens avec le médico-social, les partenaires extérieurs, le secteur social.
- Aider au développement des capacités du public concerné pour maintenir ou restaurer son autonomie,
- Mener des interventions susceptibles de prévenir ou de surmonter les difficultés,
- Agir avec les personnes mineures, les familles, afin d'améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique et scolaire.
- Nécessité de mises à jour, de formations régulières dans son champ d'activité

7.2. Travail direct auprès des personnes mineures et de leur(s) environnement(s)

- Accueil et accompagnement des parents et futurs parents et des personnes mineures, en rapport avec les difficultés rencontrées dans l'environnement social
- Représentation de l'intérêt des personnes mineures concernées
- Bilan de la situation sociale des patients en relation avec leur entourage
- Réalisation d'entretiens avec les personnes mineures, leurs familles et/ ou leurs représentants légaux
- Montage et instruction de dossiers relatifs à son domaine d'activité
- Aide à la constitution et au suivi des dossiers MDPH
- Organisation des transports : interface familles / sociétés de taxis.
- Soutien à la mise en place et au maintien des soins
- Guidance parentale
- Participation aux réunions cliniques



Pôle Psychiatrie de l'Enfant
et de l'Adolescent

<p>ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL PEA</p>
--

<p>PRP-GRH-920 Version 01</p>
<p>Date d'application : 01.07.2021</p>

7.3. Travail auprès de l'institution

- Participation aux réunions institutionnelles CHV
- Participation aux réunions institutionnelles de la direction du service social
- Participation aux réunions institutionnelles polaires dont le BEP (bureau exécutif de pôle)
- Participation aux synthèses internes et partenariales,
- Participation à des temps d'analyse de la pratique fortement recommandée
- Saisie de son activité dans le logiciel Cortexte
- Réalisation du rapport d'activité annuel avec les travailleurs sociaux de la direction du service social
- Accueil de stagiaires dans le cadre de sa fonction métier

7.4. Travail auprès des partenaires

- Travail de liaison avec les partenaires et institutions extérieures : réunions, visites de structures
- Mise en lien avec les différents partenaires médicaux et sociaux (PMI, MDMS et MDR, ASE, établissements d'enseignements et de formations, EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant), ESMS (établissement sociaux et médico-sociaux), MDPH, établissements de santé, municipalité, réseau associatif local, professionnels en libéral, intra-hospitalier, etc)
- Participation aux équipes éducatives et ESS dans les établissements d'enseignements et de formations
- Participation au Conseil local de Santé Mentale (CLSM) et à ses actions collectives
- Participation aux Ateliers Santé Ville
- Participation au Programme de Réussite éducative

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Bien connaître les prérogatives et champ d'intervention de son corps professionnel
- Mission de protection de l'enfance
- Expertise sociale et force de propositions
- Bonne connaissance du réseau spécifique
- Guidance parentale individuelle et/ou groupale
- Maintien d'une veille sociale
- Assurance de la continuité de service dans son corps professionnel

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES



Pôle Psychiatrie de l'Enfant
et de l'Adolescent

<p>ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL PEA</p>
--

<p>PRP-GRH-920 Version 01</p>
<p>Date d'application : 01.07.2021</p>

9.1. Compétence légale

- Etre titulaire du DEASS

9.2. Expérience professionnelle

Si possible expériences antérieures dans le domaine de la psychiatrie et/ou dans le domaine de l'enfance (Education Nationale, protection de l'enfance, ...)

9.3. Compétences et qualités requises

- Aptitude au travail en équipe pluridisciplinaire et à représenter sa catégorie professionnelle et sa fonction métier
- Respect du cadre légal du partage d'informations à caractère secret.
- Capacité à gérer son agenda et à produire ses comptes rendus
- Aptitude à établir des relations de travail avec les acteurs partenaires et à maintenir un positionnement interface entre le domaine du soin et le domaine social.
- Dynamisme, disponibilité et adaptabilité
- Capacités d'initiative, d'autonomie dans l'organisation et dans la mise en œuvre des actions à destination des familles et en cohérence avec le projet de soin
- Capacités rédactionnelles
- Capacités d'analyse et de proposition
- Capacités de travail en réseau et en partenariat
- Capacités relationnelles et sens de l'écoute
- Capacités à rendre compte de son activité
- Technique d'entretien social
- Connaissance en droit social et de la famille
- Autoévaluation et réajustement de sa pratique, mise en œuvre de mesures correctives au besoin
- Capacité à rendre compte, sens de l'autorité
- Bien connaître les prérogatives et champ d'intervention de son corps professionnel
- Connaissance du cadre juridique de l'exercice de sa fonction
- Respect des cadres du partage d'informations à caractère secret
- Capacité d'interpellation de sa ligne hiérarchique lors des situations complexes ou de danger
- Connaissances et utilisation des outils informatiques (messagerie et agenda Outlook, logiciels de bureautique ...).

PROFIL DE POSTE



Centre hospitalier
Le Vinatier

Pôle Psychiatrie de l'Enfant
et de l'Adolescent

**ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
PEA**

PRP-GRH-920
Version 01

Date d'application :
01.07.2021